

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 907

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 9, substituer au mot :

« nommé »

le mot :

« désigné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.